

Martine WONNER  
Députée du Bas-Rhin

Paris, le jeudi 19 juillet 2018,

Monsieur Christophe Gautier  
Directeur Général des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg  
1, Place de l'Hôpital  
BP 426  
67076 Strasbourg Cedex

Contact : Estelle Lozachmeur  
06 43 27 24 86

Objet : Organisation filière neurovasculaire

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, l'ensemble des parlementaires signataires de ce courrier, souhaite vous faire part de leurs préoccupations quant à l'organisation de la prise en charge, au sein des hôpitaux universitaires de Strasbourg, des patients présentant un AVC.

Suite au rendez-vous en date du 11 juillet avec le cabinet de Madame la Ministre Agnès Buzyn, après avoir été alertés par l'Association Optim'AVC quant aux dysfonctionnements de la filière, il nous paraît utile de vous signifier que nous attendons une initiative rapide de votre part afin que la situation au sein de l'établissement que vous dirigez puisse s'améliorer dans l'intérêt des patients.

Actuellement l'UNV est rattachée au service de neurochirurgie, pôle tête et cou, et la neuroradiologie interventionnelle dépend quant à elle de la Présidence de CME ; je ne reviendrai pas ici sur la situation qui a conduit à mettre en place un tel fonctionnement.

Afin d'être en conformité avec les axes stratégiques du nouveau Plan Régional de Santé défini par l'Agence régionale de santé Grand Est avec l'ensemble des professionnels, il paraît fondamental de revoir très rapidement une organisation qui permettrait :

- de prendre en charge, sans perte de chance, tous les patients présentant un AVC et ce quelle que soit leur modalité d'admission à l'hôpital
- de prendre en compte notamment les exigences de l'optimisation de l'accès à la technique de thrombectomie mécanique, ce qui sous-entend un accès sans délai à l'imagerie de type IRM
- de répondre aux exigences d'efficacité et de qualité des soins,
- de dépasser définitivement les querelles interpersonnelles délétères à la qualité même du service attendu et rendu aux patients.

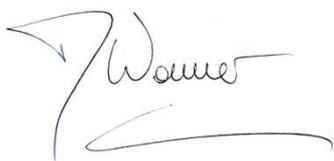
L'organisation actuelle ne peut donc pas s'inscrire dans la durée et la nomination prochaine du Professeur Valérie Wolff à la fin de l'été vous laisse toute latitude d'identifier un pôle neurovasculaire indépendant, composé de l'unité neurovasculaire et de la neuroradiologie interventionnelle avec un plateau technique adapté (angiographies numérisées et IRM) ainsi que les personnels médicaux et paramédicaux nécessaire pour le bon fonctionnement de ses Services.

Vous pourriez par la même innover, en déterminant un pôle centré sur une filière de soins, ce qui s'inscrirait parfaitement dans les propositions nouvelles attendues, en conformité avec le Décret 2018-125 du 21 février 2018 relatif au cadre d'expérimentations pour l'innovation dans le système de santé prévu à l'article L.162-31-1 du code de la sécurité sociale.

Nous souhaitons donc la mise en place de cette filière consolidée au CHU de Strasbourg permettant de répondre aux besoins des patients des territoires de santé bas-rhinois, ainsi que dans un avenir proche à ceux du bassin de l'Ortenau conformément au projet transfrontalier dont les enjeux ont été évoqués le 29 juin à l'IRCAD lors de l'Acute Stroke International Symposium.

Nous sommes persuadés que nous pouvons compter sur votre diligence dans le but d'une amélioration rapide de la situation, gage de sérénité pour les patients, les associations d'usagers et les professionnels de santé.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général à l'expression de nos cordiales salutations.



*Martine WANNER*  
Députée du Bas-Rhin



*Laurent FURST*  
Député du Bas-Rhin



*Patrick HETZEL*  
Député du Bas-Rhin



*Claude KERN*  
Sénateur du Bas-Rhin



*Thierry MICHELS*  
Député du Bas-Rhin



*André REICHARDT*  
Sénateur du Bas-Rhin



*Sylvain WASERMAN*  
Député du Bas-Rhin

